

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU
CENTRE COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 8 MAI 2023 À 19
HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE
APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain,
Caroline Bujold
Valérie Cyr-Cayouette
François Poirier
Laurent St-Onge
Yves Barriault

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier,
directrice générale et greffière-
trésorière

.....
092-05-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h et elle invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....
093-05-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants : embauche des employés d'été, fonds de développement des territoires – festivals et événements qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....
094-05-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 3 avril 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, et appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2023.

.....
**095-05-2023 PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT
FINANCIER 2022**

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal approuve les états financiers au 31 décembre 2022 de la Municipalité de Saint-Alphonse et

Municipalité de Saint-Alphonse Lieu d'enfouissement technique, tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et présentés par monsieur Luc Audet, autorise la transmission du rapport financier 2022 et autorise la mairesse ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents requis.

.....

096-05-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 84 230,84 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

097-05-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 196 821,50 \$.

.....

098-05-2023 RÉVISION DES COÛT POST-FERMETURE

ATTENDU QUE le lieu d'enfouissement technique de la Municipalité de Saint-Alphonse doit conformément à la condition 7 au décret d'autorisation du LET effectuer pour 2023 une révision des coûts annuels de gestion post-fermeture et proposer au Ministère une nouvelle contribution pour la fiducie;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à cette mise à jour de l'évaluation de ces coûts de gestion post-fermeture de son LET sur la base des données réelles et récentes. Cette mise à jour permettra d'établir la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire, ainsi que le montant de la contribution à verser pour chaque mètre cube (m³) futur de matières enfouies, en tenant compte du montant accumulé à ce jour et du rendement anticipé du fonds.

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal accepte l'offre de services de TretaTech numéro 31201TTD (10OSV) du 12 avril dernier au coût de 6 600,00 \$ avant taxes.

.....

099-05-2023 CONSTRUCTION DE LA CELLULE 5 ET RECOUVREMENT FINAL

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal entérine l'offre de services professionnels numéro 2023CA75771 de WSP pour l'estimation budgétaire des coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique 5 et le recouvrement final au coût de 2 750 \$ avant taxes, et que le directeur du lieu d'enfouissement technique, monsieur Rock Pratte, soit autorisé à représenter la Municipalité ainsi qu'à signer les autorisations requises pour et au nom de la Municipalité.

.....

100-05-2023 LET – MANDAT WSP

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse – Lieu d'enfouissement technique entérine l'offre de services numéro 2023CA74275 de WSP pour les déclarations obligatoires des émissions atmosphériques provinciale et fédérale du LET de Saint-Alphonse - Année 2023 en date du 17 avril 2023 au montant de 3 100 \$ avant taxes, et que le directeur du LET Rock Pratte soit autorisé à signer les documents requis.

.....

101-05-2023 EMBAUCHE JOURNALIER TEMPORAIRE

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Pascal St-Onge à titre de journalier temporaire à partir du 8 mai 2023 pour les besoins occasionnels ou les urgences, lorsque les employés permanents sont absents ou en nombre insuffisant pour l'été 2023, et il mandate le maire suppléant, monsieur Steven Alain, à signer le contrat d'engagement.

.....

102-06-2023 ASSURANCES COLLECTIVES

Point reporté.

.....

103-05-2023

**ADOPTION AVEC CHANGEMENTS DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 337-2023 RÉGISSANT LA DÉMOLITION
D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement numéro 337-2023 portant le titre de « Règlement régissant la démolition d'immeubles », lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 13 mars 2023 lors de la séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT la consultation publique qui s'est tenue le 17 avril 2023 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été soumis;

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne l'objet du Règlement, sa portée, son application et explique l'objet des changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 337-2023 de la municipalité de Saint-alphonse soit adopté.

Ce Règlement numéro 337-2023 est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-alphonsegaspesie.com , et au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

104-05-2023

FORMATION DU COMITÉ DE DEMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* portant le numéro 337-2023. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

- François Poirier, président
- Caroline Bujold, membre et présidente substitut
- Laurent St-Onge, membre

La greffière-trésorière agit comme secrétaire du Comité de démolition. Le fonctionnaire désigné, nommé « inspecteur en bâtiment » selon les dispositions du *Règlement sur les dispositions générales et administratives* numéro 273-2013, est chargé de l'application et du respect du *Règlement régissant la démolition d'immeubles* numéro 337-2023 et est autorisé à émettre des constats d'infraction.

.....

105-05-2023 44^E COLLOQUE RÉGIONAL DU « RÉSEAU ENVIRONNEMENT »

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal autorise Marc Cormier, inspecteur municipal, à participer au 44^e colloque du Réseau environnement, qui se déroulera le 25 mai 2023 à Amqui, et que le coût d'inscription de 242,60 \$, l'hébergement et les frais de déplacement seront assumés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

.....

106-05-2023 OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE – PERMANENCE

Il est proposé le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que Carl Cormier-Miousse ait le statut d'opérateur de machinerie lourde permanent en date du 14 mai 2023 suite à la résolution numéro 296-12-2022.

.....

107-05-2023 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, la directrice générale et greffière-trésorière fait la présentation du rapport annuel 2021 de la gestion de l'eau potable, tel qu'approuvé par le MAMH, et une copie est envoyée par courriel à chacun des membres du Conseil municipal.

.....

108-05-2023 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

La directrice générale et greffière-trésorière informe le Conseil municipal qu'elle a présenté une demande d'aide financière au montant de 7 700 \$ auprès de la député, Madame Catherine Blouin, afin d'utiliser cette somme sur le réseau routier municipal lors de l'été 2023.

.....

109-05-2023 PRIMA – RÉOLUTION D'INTÉRÊT

Il est proposé par le conseiller Francois Poirier, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

.....

110-05-2023 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – ACTIONS 2023

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers que la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à organiser les activités suivantes d'ici décembre 2023, dans les limites du budget prévues pour l'année en cours :

- Inauguration des jeux achetés avec les 0-5 ans lors d'avant-midis thématiques ;
- Achat de roches de rivière au coût de 115 \$ afin de compléter un ensemble de jeu ;

- Procéder à l'achat de sacs cadeaux d'une valeur de 100 \$ pour les nouveau-nés 2022 et organiser une activité pour la remise de ces sacs ;
- Location de la piscine Bruce-Ritchie (2).

.....

111-05-2023 VOISINS SOLIDAIRE - PROJETS

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que dans le cadre du programme d'aide financière voisins solidaires de la MRC de Bonaventure, qui vise à développer, maintenir ou améliorer des initiatives permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnel, à briser l'isolement et à contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, le Conseil municipal autorise le Comité de vie communautaire à disposer du 6 000 \$ de subvention en suivant le protocole d'aide financière dossier VS 2023-09, et que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Duguay Cormier, soit autorisée à signer le protocole d'entente avec la MRC de Bonaventure pour et au nom de la Municipalité.

.....

112-05-2023 DÉROGATION MINEURE 140 RUE PRINCIPALE OUEST

Point reporté.

.....

113-05-2023 SADC - ADHÉSION

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Alphonse à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Baie-des-Chaleurs au montant de 50 \$ pour l'année 2023, et la représentante est la mairesse, Josiane Appleby.

.....

114-05-2023 TÉLÉVAG - ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse adhère pour l'année 2023 à TéléVag au coût de 50 \$ pour soutenir la télévision communautaire.

.....

115-05-2023 DEMANDE DE DON - CLAC

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse fasse un don de 1 000 \$ au CLAC afin de les soutenir dans leurs travaux de rénovation des

perrons, et que les employés municipaux de voirie soient responsables de transporter les débris au LET.

.....

116-05-2023 DEMANDE DE DON – GÉNÉR’ACTION JEUX DES 50 ANS ET PLUS

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse verse un montant de 50 \$ aux Jeux des 50 ans et plus GIM pour la tenue de leur évènement du 15 au 18 juin 2023.

.....

117-05-2023 DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l’unanimité des conseillers qu’à la demande du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux, le Conseil municipal autorise le versement du montant prévu à nos prévisions budgétaires 2023 de 10 000 \$.

.....

118-05-2023 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS – ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT QUE des offres d’emplois ont été publiées pour la période estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE trois des six demandes d’aides financières déposées à Service Canada ont été acceptées, soient pour les postes suivants : des offres d’emplois ont été publiées pour la période estivale 2023 ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse engage pour le camp de jour et la piscine :

- Évelyne Bérubé comme coordonnatrice-monitrice du 26 juin au 18 août 2023 ;
- Claudia St-Onge comme éducatrice spécialisée du 26 juin au 18 août 2023 ;
- Magalie Bernard comme animatrice du 3 juillet au 18 août 2023 ;
- Elsa Parent Cyr comme aide-animatrice du 3 juillet au 18 août 2023 ;
- Marilou Goulet comme accompagnatrice du 3 juillet au 18 août 2023 ;
-
- Élodie Arsenault comme surveillant-sauveteur ;
- Lily-Rose Cyr comme assistant surveillant-sauveteur ;

- Ève Appleby comme assistant surveillant-sauveteur ;

De plus, la mairesse est autorisée à signer les contrats d'engagement et si nécessaire à engager des employés supplémentaires.

.....

119-05-2023 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure nous informe que le Fonds de développement du territoire volet « Festivals et événements municipaux » a été reconduit pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure s'engage à verser à notre municipalité une contribution financière maximale de 5 000 \$ sous forme de subvention non remboursable ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière qui nous sera accordée correspondra à l'équivalent du montant investi par notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse s'engage à contribuer financièrement aux festivals et événements de son territoire pour un montant égal à la subvention demandée à la MRC de Bonaventure ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse s'engage à investir un montant de 5 000 \$ dans le Fonds de développement du territoire volet «Festivals et événements municipaux» pour l'année 2023 et la mairesse, madame Josiane Appleby, et ou la directrice-générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'aide financière 2023 ainsi que tout autre document relatif à ce dossier avec la MRC de Bonaventure.

.....

120-05-2023 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

121-05-2023

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 20.

Josiane Appleby
Mairesse

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....